

GARDERIE PERISCOLAIRE ECOLE LA CLUSAZ

REGLEMENT INTERIEUR 2024/2025

Article 1 – La Garderie Périscolaire de l’Ecole de La Clusaz est un service extra-scolaire proposé aux familles dont les enfants sont scolarisés à l’école Cité Notre Dame de La Clusaz et **est gérée par le Club des Sports de La Clusaz**.

Pour des raisons pratiques, les locaux de la Garderie Périscolaire sont situés dans le bâtiment de l’école Cité Notre Dame, 94 Passage du Vatican, 74220 LA CLUSAZ.

La Garderie Périscolaire est réservée exclusivement aux enfants scolarisés dans l’Ecole Cité Notre Dame, de la petite section maternelle au Cours Moyen 2 inclus.

La gestion de la Garderie Périscolaire n’est en aucun cas liée à celle de l’école de La Clusaz. Toutes demandes concernant la Garderie Périscolaire devront obligatoirement être faites auprès du responsable ou à défaut, auprès du secrétariat du Club des Sports. En aucun cas, **les demandes liées au périscolaire ne se feront par l’intermédiaire des enseignants ou de la directrice de l’école.**

Article 2 – Le but premier est de proposer des activités récréatives surveillées aux enfants.

Les enfants ont la possibilité d’y faire leurs devoirs de façon autonome, le soutien de l’animateur restant à sa discrétion en fonction du nombre d’enfants à surveiller. Les parents qui souhaitent faire faire les devoirs à leurs enfants ont la possibilité de les inscrire à l’étude surveillée (contacter la directrice de l’école).

Article 3 – Horaires : La Garderie Périscolaire fonctionne tous les jours de classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 7h20 à 8h20 et de 16h15 à 19h15 sous réserve **que les enfants y ont été préalablement inscrits.** **Toute présence d’un enfant non préalablement inscrit entraînera la facturation d’une pénalité de 5€ par séance non réservée en plus du coût initial,** information transmise par sms à l’issue de la séance.

La Garderie Périscolaire de l’Ecole de La Clusaz n’est pas ouverte les mercredis, samedis et dimanches ainsi que pendant les vacances scolaires de notre zone (zone A).

Article 4 – Inscriptions : Les inscriptions à la Garderie Périscolaire sont à faire en ligne sur la plateforme <https://espacefamille.aiga.fr/11698836>

Les inscriptions se font **au plus tard la veille avant 19h00** pour l’inscription du matin et **au plus tard le jour même avant 8h30** pour l’inscription du soir ; il est obligatoire de connaître les effectifs au préalable pour des raisons de responsabilité et d’organisation.

Toute modification ou annulation est possible sur la plateforme d’inscription en ligne au plus tard la veille au soir avant 19h00 pour l’accueil du matin ou au plus tard le jour même avant 8h30 pour l’accueil du soir. Passé ce délai, envoyer un sms au responsable. **Toute réservation non annulée dans les temps sera facturée** (pénalité de 5€ par séance non annulée et par enfant en plus du coût initial, information transmise par sms à l’issue de la séance).

L’inscription à la Garderie Périscolaire sera refusée si les factures échues n’ont pas été réglées en totalité.

Le nombre de places étant limité à 50 enfants, les inscriptions se feront dans l’ordre d’arrivée (dossiers complets) et **dont les 2 parents travaillent (ou le seul parent qui en a la charge)**.

Article 5 – Responsabilité : Lors de l’accueil du matin, les enfants doivent être confiés uniquement au personnel de la Garderie Périscolaire (en aucun cas, les enfants ne doivent arriver seuls ou être confiés au personnel de l’école). Lors de l’accueil du soir, seuls les parents ou les personnes dûment habilitées via le dossier d’inscription peuvent récupérer les enfants.

Article 6 – Les enfants inscrits à la garderie du matin seront emmenés à l’entrée de leur classe par l’animateur(trice). L’accueil se fait à partir de 7h20.

Article 7 – Tous les enfants inscrits à la garderie du soir seront attendus dès la fin de la classe. Les animateurs iront chercher les enfants auprès des professeurs des écoles.

A la fin de la garderie du soir, les enfants seront remis à leurs parents (ou à toute personne désignée par eux). Les plus grands pourront rentrer seuls à condition que leurs parents l’aient autorisé par écrit lors de l’inscription. Tous les enfants devront avoir quitté la garderie au plus tard à l’heure de la fermeture, soit à 19h15.

En aucun cas, les enfants inscrits à la garderie ne pourront :

- Quitter l'établissement et revenir ensuite à la garderie
- Se rendre à la garderie, s'absenter (pour pratiquer une activité extra-scolaire par exemple) et revenir.

Les enfants sont sous la responsabilité de la Garderie Périscolaire et tout manquement à ces consignes la dégage de sa responsabilité.

Article 8 – Le goûter (produits laitiers, céréaliers, fruits, boissons...) sera fourni par la Garderie Périscolaire pour la garde du soir, aucun goûter ne sera donné pour la garde du matin.

Article 9 – Toute allergie devra être déclarée au moment de l'inscription (fourniture par la famille du PAI). Tout enfant présentant une allergie alimentaire devra apporter son goûter.

Article 10 – Pour le confort de l'enfant, il est souhaitable d'apporter une paire de chaussons et, selon l'âge de l'enfant, un change vestimentaire dans un sac nominatif.

Article 11 – Facturation :

Le règlement se fera à chaque fin de période. Une facture vous sera envoyée par mail et vous pourrez effectuer le règlement directement en ligne sur votre compte dans la plateforme Inoé, ou par virement au Club des Sports, ou à l'accueil du Club des Sports par carte bancaire, chèques, espèces.

Période 1 - inter-vacances été - Toussaint : du 2 septembre au 18 octobre 2024

Période 2 - inter-vacances Toussaint - Noël : du 4 novembre au 20 décembre 2024

Période 3 - inter-vacances Noël - Février : du 6 janvier au 21 février 2025

Période 4 - inter-vacances Février - Pâques : du 10 mars au 18 avril 2025

Période 5 - inter-vacances Pâques - été : du 5 mai au 3 juillet 2025

Article 12 – Une attestation d'assurance personnelle ou familiale sera exigée lors de l'inscription (identique à celle souscrite pour l'école).

Article 13 – Le règlement de conduite dans les locaux de l'école est valable à la Garderie Périscolaire.

Les enfants qui perturbent le bon fonctionnement de la garderie ou n'en respectent pas le règlement pourront être exclus.

Les retards répétés en fin de garderie pourront également être un motif d'exclusion.

CONTACTS :

David COLLOMB-GROS

Garderie Périscolaire

94, Passage du Vatican

74220 LA CLUSAZ

periscolaire.laclusaz@gmail.com

Tél. : 06 38 83 61 12 - **aux heures d'ouverture
du périscolaire – de 7h20 à 8h30 et de 16h à
19h15**

CLUB DES SPORTS

125-127 Route de l'Etale

74220 LA CLUSAZ

Tél : 04 50 32 69 50

info@club-laclusaz.com